ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Drogue

Question écrite n° 44085

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur le role de la France dans la lutte contre l'usage des drogues en Europe. L'Observatoire europeen des drogues et des toxicomanies, qui vient de presenter son premier rapport sur l'etat des lieux de l'usage des produits stupefiants dans l'Union europeenne, revele des tendances de consommation alarmantes. Entre 500 000 et 1 million de personnes consommeraient de l'heroine de facon reguliere, soit la moitie de ce qui est estime pour les Etats-Unis. La consommation dans les petites agglomerations est en hausse. La France connait un fort taux de toxicomanes intraveineux contamines par le virus du sida. On note enfin le succes croissant des cocktails associant drogues, medicaments et alcools. Au regard de ces constats alarmants pour la sante publique mais surtout pour les victimes de ce fleau, il lui demande quelle politique la France initie et propose a ses partenaires de l'Union en faveur d'une approche regionaliste et coordonnee du probleme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la situation financiere du dispositif specialise de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les preoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixes par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a decide la levee du gel de 15 % touchant les credits toxicomanie qui beneficient d'un taux d'evolution de 2,38 %. Si, en 1996, la premiere delegation de credits affectes aux centres specialises de soins aux toxicomanes a ete versee avec retard, aujourd'hui, tous les centres specialises de soins aux toxicomanes ont recu l'integralite de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prevoit l'augmentation et la diversification des capacites d'hebergement pour diminuer les delais de prise en charge, la delivrance de traitements de substitution, la creation de nouveaux reseaux toxicomanie-ville-hopital, l'amelioration de la prise en charge des toxicomanes a l'hopital. Des mesures nouvelles ont donc ete notifiees pour 1996 qui prevoient la creation de treize centres specialises de soins aux toxicomanes, le renforcement de quarante-cinq centres prescrivant des traitements de methadone ainsi que la creation de 102 places d'hebergement. Cet effort sera poursuivi en 1997, le budget consacre a la prise en charge sanitaire des toxicomanes etant en augmentation de 8,6 %. Un nouveau plan triennal sera presente en debut d'annee.

Données clés

Auteur : M. Soulage Daniel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44085
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE44085

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5497
Réponse publiée le : 3 février 1997, page 574